



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-27(GMT)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Cession d'un véhicule à l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC)

Le Vice-Président DIGUET expose :

Le directeur de l'ECASC a sollicité le SDIS afin d'acquérir un véhicule réformé que le SDIS a sorti des comptes et qui devait être vendu aux enchères.

Cet ancien VSAB de marque FIAT, modèle DUCATO immatriculé 2009 ME 04, mis en circulation en 1999, était utilisé jusqu'à présent par l'équipe de plongeurs du SDIS 04.

L'hôtel des ventes du Lubéron, commissaire-priseur en charge de la vente des véhicules réformés du SDIS a estimé le prix moyen de vente de cet engin à 1500 euros.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, autoriser le Président à :

- céder ce véhicule à l'ECASC,
- encaisser la recette correspondant à cette vente,
- signer l'ensemble des documents afférents à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT